

(À compléter lorsqu'on a des doutes par rapport à un poste qui n'est pas déjà identifié « à risque élevé »)

POSTE : _____ **GUIDE D'ÉVALUATION DES RISQUES**

Catégorie de risque	Facteur de risque	Oui	Non
Niveau d'isolement	Le responsable/bénévole peut être seul avec la personne ayant besoin d'aide.		
Niveau de supervision	Le responsable/bénévole a une supervision limitée ou nulle.		
	Les activités de la personne ayant besoin d'aide ont lieu à un endroit clos ou sans surveillance.		
Accès à la propriété	Le responsable/bénévole a accès aux biens personnels ou à l'argent de personnes à qui le service est rendu.		
	Le responsable/bénévole a accès à des renseignements confidentiels concernant la personne à qui le service est rendu.		
Niveau de contact physique	La description du poste inclut des contacts physiques requis avec les personnes à qui le service est rendu.		
Vulnérabilité des personnes à qui le service est rendu	Les personnes à qui le service est rendu ont un obstacle linguistique (langue, alphabétisme)		
	Les personnes à qui le service est rendu sont à mobilité réduite ou nulle.		
	Les personnes à qui le service est rendu ont des handicaps qui contribuent à leur vulnérabilité (p. ex. : handicaps physiques, psychologiques ou situationnels).		
Niveau d'engagement physique	L'activité comporte un danger potentiel à la personne à qui le service est rendu (p. ex. : escalade, utilisation d'une cuisinière).		
	L'activité comprend un stress potentiel (p. ex. : enfants dérangés par des visites en maison de soins infirmiers, activités de groupes de support).		
Niveau de confiance	Le responsable/bénévole développe des relations étroites, personnelles avec les personnes à qui le service est rendu.		
	Le poste comprend le transport des personnes à qui le service est rendu.		
	Le responsable/bénévole contribue à la prise de décisions importantes concernant les personnes à qui le service est rendu.		
Niveau de risque inhérent	Le risque augmente lorsque le responsable/bénévole entre en contact avec les fluides corporels ou les manifestations physiques de la maladie de la personne à qui le service est rendu.		
	L'activité expose la personne à qui le service est rendu à l'utilisation ou la manipulation d'équipement pouvant être dangereux (p. ex. : tondeuse à gazon).		
	L'activité expose la personne à qui le service est rendu à la manipulation de matières dangereuses ou entraîne l'exposition à une mauvaise qualité de l'air, au bruit, etc. (p. ex. : travaux de démolition durant une mission dans un quartier défavorisé).		

Coordonnateur paroissial de la politique de filtrage : _____ Date : _____